

»» La transition énergétique en France – Un vent nouveau souffle avec Nicolas Hulot



No. 150, 17. Novembre 2017

Auteurs : Christoph Seitz, Dr. Holger Höfling, téléphone +49 69 7431-2334, holger.hoefling@kfw.de

En France, le gouvernement Macron se positionne en faveur de l'Accord de Paris sur le climat et aspire à prendre un rôle dirigeant dans la politique climatique internationale. En juillet 2017, le ministre responsable, Nicolas Hulot, a présenté le nouveau « Plan Climat ». Le pays a-t-il rempli jusqu'à présent ses objectifs climatiques, et qu'impliquent les nouveaux plans du ministre ?

Des objectifs climatiques ambitieux ne pouvant être que partiellement atteints

Avec sa loi sur la transition énergétique du mois d'août 2015, la France a dessiné le cadre et les objectifs fondamentaux pour la transition vers une économie à faible émission carbone. Des mesures concrètes à réaliser d'ici 2023 ont été déterminées par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) datant d'octobre 2016. Dans le cadre de sa loi nationale sur la transition énergétique, la France s'engage notamment à réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport au niveau de l'année référence 1990. Cet objectif correspond à ceux fixés par l'Union Européenne. La France veut même parvenir à réduire de 75 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. En 2015, les émissions de gaz à effet de serre en France atteignaient encore 85 % du niveau de l'année référence 1990, ce qui correspond à une baisse de 15 %. Dans le même temps, l'Allemagne réduisait ses émissions de 28 % (graphique). Comparé à 2005, cependant, la France a réussi à réduire ses émissions de GES de 17 %. La loi sur la transition énergétique française prévoit par ailleurs de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. En effet, entre 2005 et 2015, la part des énergies renouvelables (EnR) dans la consommation finale brute d'énergie en France a augmenté de 5,7 points de pourcentage à 15,2 %¹. Au vu du développement actuel, l'objectif fixé de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2020 ne semble que partiellement réalisable. À l'instar de la France, l'Allemagne risque également de ne pas at-

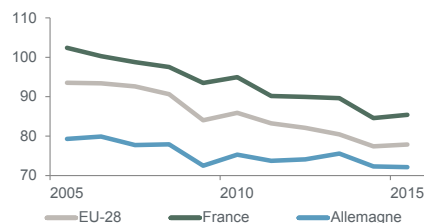
teindre l'objectif intermédiaire fixé pour 2020: produire 18 % de sa consommation finale brute en énergie à partir d'énergies renouvelables.

« Plan Climat » : sortie du charbon et neutralité carbone en France

Le « Plan Climat » doit rendre l'Accord de Paris irréversible et améliorer la qualité de vie. À partir de 2040, plus aucun combustible fossile ne doit être utilisé pour la production d'énergie et les cinq centrales à charbon encore actives doivent être fermées d'ici 2022. Charbon, pétrole et gaz comptaient en 2016 pour 8,6 % de la production d'électricité en France, dont 1,4 % pour le charbon à lui seul.² En Allemagne, par contre, les centrales au lignite et au charbon produisaient, elles, 40,1 % de l'électricité. Pour 2050, la France vise la neutralité carbone. Une fois cet objectif atteint, les émissions anthropiques ne devraient plus dépasser les capacités d'absorption de l'écosystème. Pour augmenter le prix des émissions de CO₂ pour des émetteurs qui ne font pas partie du système européen d'échange de quotas d'émission, il y a une taxe qui d'ici 2030 sera élevée jusqu'à à 100 EUR par tonne de CO₂ émise.

Graphique : émissions de gaz à effet de serre en France, Allemagne et UE

2005–2015, année référence 1990



Source : Commission UE (2017), UBA (2017)

La promotion de l'électromobilité – un défi pour les constructeurs

D'ici 2040, les véhicules diesel et essence doivent disparaître du marché. Selon le « Plan Climat » cet objectif obligera les constructeurs français de réaliser des innovations et devenir ainsi un des acteurs majeurs sur le marché. Dès 2015, Peugeot, Citroën et Renault étaient les cons-

tructeurs automobiles avec les véhicules émettant en moyenne le moins de CO₂ comparés avec les autres constructeurs internationaux.³ De plus, l'état français subventionne l'élimination de vieux véhicules diesel au profit de véhicules neufs plus efficaces, comme les véhicules électriques, à hauteur de 10 000 EUR.

Objectif : électricité propre. Situation actuelle : le nucléaire qui domine

En toute logique, la production d'électricité doit, elle aussi, être décarbonisée. En 2016 en France, environ 19,1 % de l'électricité produite a été générée par des énergies renouvelables.⁴ D'ici 2030, cette part doit évoluer pour passer à 40 %. En 2016 en Allemagne, les énergies renouvelables ont contribué à 30,3 % à la production d'électricité. La source d'électricité dominante en France reste l'énergie nucléaire avec une part de 72,3 % de la production. Une sortie du nucléaire n'est cependant pas explicitement prévue dans le « Plan Climat » français. Néanmoins, l'objectif est de réduire la part d'énergie nucléaire dans la production d'électricité à 50 % d'ici 2025. Jusqu'à maintenant, seule la fermeture de la centrale de Fessenheim a été décidée. Effet direct de cette mesure : une indemnisation à hauteur de 490 millions d'euros en faveur de l'exploitant de la centrale. Début novembre, Nicolas Hulot a déclaré que la fermeture de 17 autres centrales nucléaires d'ici 2025 n'était pas réaliste.

Résumé

La France, tout comme l'Allemagne, n'a atteint jusqu'à maintenant que partiellement ses objectifs climatiques. Dorénavant, le nouveau gouvernement planifie en même temps la sortie du charbon d'ici 2022, un marché automobile zéro émission d'ici 2040 et la neutralité carbone d'ici 2050. À ces projets vient s'ajouter le souhait du gouvernement de réduire le nucléaire ; un souhait pour lequel quelques interrogations restent cependant en suspens. Dans l'ensemble, la France se positionne durablement dans la lutte contre le réchauffement climatique et continue à se fixer des objectifs ambitieux. ■

¹ Eurostat (2017)

² Office franco-allemand pour la transition énergétique (2017)

³ Agence européenne pour l'environnement (2017)

⁴ Office franco-allemand pour la transition énergétique (2017)